10B823

TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
Reçu enregistrement au greffe 26/10/17
N° 176330

COMPTES ANNUELS 2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

SAS ABA TAXIS

17 faubourg de Mulhouse
68260 KINGERSHEIM
Tél. 03.89.51.03.89

APE : 4932Z
Siret : 52479984800014

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL,
La Présidente,

SC ABEL
Société d'Expertise Comptable inscrite
au tableau de l'Ordre de Strasbourg

18 rue de l'Ours - 68200 MULHOUSE
Tél. 03 89 43 22 33
Fax. 03 89 60 43 60
Courriel. abel4@wanadoo.fr

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP N° 2033-A 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABA TAXIS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 17 faubourg de Mulhouse 68260 KINGERSHEIM

Numéro SIRET* 52479984800014

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2016 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	169 000	012	169 000
		Autres*	014	400	016 400	
	Immobilisations corporelles*		028	27 755	030 21 975	5 779
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
		Total I (5)	044	197 155	048 22 375	174 779
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	33 150	070	33 150
		Autres* (3)	072	5 711	074	5 711
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	20 683	086	20 683
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	59 545	098	59 545
		Total général (I + II)	110	256 701	112 22 375	234 325

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	2 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	200
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	40 184
	Résultat de l'exercice	136	35 798
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	78 183
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	3 310
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 719
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169)	172	151 112
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	156 142
	Total général (I + II + III)	180	234 325

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	477
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	567		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP **N° 2033-B 2017**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise SAS ABA TAXIS — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2016 (1)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue biens	et livraisons	215		214	
	Production vendue services*	intracommunautaires	217		218	232 991
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	1 423
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	234 414
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	73 849
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 594	244	11 969
	Rémunérations du personnel*				250	90 151
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	13 793
	Dotations aux amortissements*				254	3 114
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	192 878
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	41 536
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges financières (V)				294	98
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)		347		300	145
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)		348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	5 495
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	35 798

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 35 798 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	688	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM 248	330	145	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986	ZFU–TE (44. *octies* et *octies* A) 987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981	JEI (44. *sexies* A) 989			
	ZRD (44. *terdecies*) 127	ZRR (*44.quindecies*) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*) 991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990			
Dont divers	ZFA (*44 quaterdecies*) 345	Investissements outre–mer 344			350
	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	36 631	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356		
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	36 631	372

Cegid Group

COMPTES ANNUELS 2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABA TAXIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 234 325 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 35 798 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/04/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté pour un montant de 4 807 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Faits caractéristiques

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	169 400			169 400
Immobilisations corporelles	27 756			27 756
Immobilisations financières				
Total	**197 156**			**197 156**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	400			400
Immobilisations corporelles	18 862	3 114		21 976
Immobilisations financières				
Total	**19 262**	**3 114**		**22 376**
ACTIF NET				**174 780**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 38 861 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	33 150	33 150	
Autres	5 711	5 711	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**38 861**	**38 861**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	6 587
Charges sociales - produits à recev	50
Etat - produits à recevoir	4 807
Total	**11 444**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 000,00 Euro décomposé en 200 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 156 142 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	3 310		477	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 719	1 719		
Dettes fiscales et sociales	33 891	33 891		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	117 222	117 222		
Produits constatés d'avance				
Total	**156 142**	**152 832**	**477**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 777			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Personnel - autres charges à payer	4 000
Charges sociales - charges à payer	1 600
Total	**5 600**

Notes sur le compte de résultat

SAS ABA TAXIS
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000- euros
17 faubourg de Mulhouse – 68260 KINGERSHEIM
RCS MULHOUSE TI 524 799 848 – 2010 B 823

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

(Article L. 232-23 du Code de Commerce)

(Extrait du procès-verbal des décisions des actionnaires relatives à l'approbation des comptes annuels, en date du 9 mai 2017)

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, sur la proposition de la Présidente, décident d'affecter le bénéfice de € 35.798.- de la manière suivante :

- affectation en totalité au poste " Report à nouveau ", soit € 35.798.-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividende au cours des deux précédents exercices.

CERTIFIE EXACT par la Présidente

